Monsieur Edouard Philippe
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75 007 Paris

Paris, le 22 mai 2018

Objet : *Pour un vrai Plan national vélo, sincère et financé*

Monsieur le Premier Ministre,

Le vélo fait un retour en force dans le monde. C'est non seulement le mode de transport le plus répandu mais il s'impose désormais comme une solution à part entière pour réduire la congestion urbaine, améliorer la qualité de l'air et la qualité de vie, amplifier la vitalité économique et la solidarité des territoires.

De toute évidence, la progression d'un nouvel modèle de développement urbain centré sur le piéton et le cycliste, autrement dit l'habitant, est en passe de constituer le moteur de l'économie des pays développés comparable au développement de la route de la seconde moitié du 20è siècle, sans les conséquences néfastes de l'étalement urbain induit par ce dernier. Même les grandes villes américaines se tournent aujourd'hui vers ce modèle de développement !

En France, de nombreux territoires font résolument ce choix. Les collectivités locales agissent en faveur du vélo et pour réduire le trafic routier, première source d'émissions polluantes.

Au sein du Club des villes et territoires cyclables, elles participent à un mouvement national : en effet, ce sont près de 2000 collectivités qui sont réunies dans ce réseau pour mettre en œuvre des politiques en faveur du vélo, à toutes les échelles territoriales.

Comme vous pouvez le constater, il y a une vraie dynamique autour du vélo dans notre pays et elle implique aussi les acteurs associatifs et économiques dans les territoires.

Toutefois, il manque encore un acteur dans cet élan. Cet acteur, c'est l'Etat ! Pour accélérer son développement dans les villes et en-dehors des agglomérations, la pratique du vélo a besoin de l'Etat. Des moyens de l'Etat – rappelons que les collectivités locales supportent l'essentiel de l'investissement public – et du cadre incitatif que l'Etat peut mettre en place aux niveaux réglementaire et fiscal.

Certes, on ne change pas la société par décret mais, précisément parce que l'essor du vélo coïncide avec un nouveau modèle d'urbanité et un nouveau modèle de société, il est du devoir de l'Etat de prendre part à ces évolutions souhaitées, de les amplifier, de les accélérer.

Si l'Etat ne peut pas tout, il peut faire davantage qu'aujourd'hui dans notre pays, aux côtés des collectivités locales, pour accroître fortement la pratique du vélo. Et, ainsi, tenir les engagements qu'il a lui-même fixés dans le cadre de la Stratégie nationale pour la mobilité propre ou pour l'accueil des Jeux Olympiques en 2024 : multiplier par quatre la part du vélo dans la mobilité du quotidien.

Le gisement de déplacements qui peuvent être transférés de la voiture solo au vélo est considérable et ceci est très encourageant : deux-tiers des déplacements effectués en villes font moins de 3 km, 60% des déplacements compris entre 1 et 3 km sont réalisés en voiture. Mais il ne suffit pas de l'écrire ou d'attendre des collectivités locales, dans un contexte de baisse des dotations et de transfert de charges, qu'elles relèvent seules le défi.

Les besoins en matière d'infrastructures sur la durée du quinquennat et dans le cadre de la programmation de la Loi d'orientation des mobilités pour conduire l'accélération de cette transition sont estimés à 200 millions d'euros par an. Ils permettront de résorber des coupures urbaines et de rétablir des continuités piétonnes et cyclistes dans les territoires, de

mettre en œuvre un programme national de réalisation de réseaux express vélo et de liaisons inter-agglomérations ainsi que de rabattement à vélo vers des modes de transports collectifs, de lancer un grand plan ambitieux de stationnement dans les équipements publics, les gares et dans le cadre des opérations de rénovation urbaine et, enfin, d'accélérer la réalisation du Schéma national véloroutes et voies vertes. Une telle dotation du Fonds national vélo représente 3 euros par Français et par an. S'ajoutant aux 7,7 euros par habitant et par an que les collectivités consacrent en moyenne à la politique vélo, cette dotation permettrait d'atteindre le seuil des 10 euros que recommande le Club des villes et territoires cyclables pour agir sur tous les leviers d'une politique vélo.

Les retombées économiques directes de la pratique du vélo étaient estimées à 4,5 milliards d'euros par an en 2008, dans la grande étude réalisée par Atout France sur l'économie du vélo. Elles progressent régulièrement comme la mise à jour de cette étude ne manquera pas de le confirmer : l'European cyclist federation (ECF) évalue en effet ces retombées aujourd'hui à 1000 euros par an et par citoyen européen. Plus la pratique du vélo est élevée, plus les retombées sont importantes !

Aussi, avec mes collègues élu.e.s, administratrices et administrateurs, et au nom des 2000 élu.e.s du Club des villes et territoires cyclables, nous vous demandons avec force d'engager la France dans une vraie transition mobilitaire, faisant du vélo non pas le simple adjuvant d'une politique multimodale mais un véritable levier pour l'accès à la mobilité, à toutes les échelles territoriales y compris dans les zones de faible densité.

A l'issue de la grande concertation des Assises de la mobilité, compte tenu de la qualité des débats et des expertises, de la promesses des propositions rassemblées, de la mise en évidence des attentes des Français vis-à-vis d'une vraie politique vélo dans notre pays, ce n'est pas un nouveau plan d'actions, renvoyant une fois encore aux collectivités locales les investissements nécessaires, qui est attendu mais bien une changement de stratégie et de priorité, faisant du vélo un axe structurant de la mobilité durable du quotidien.

L'engagement financier doit être à la hauteur de ces enjeux, c'est pourquoi nous comptons sur votre arbitrage en faveur d'un grand plan vélo et vous assurons que les collectivités locales ne relâcheront pas leurs efforts dans ce contexte. Mais, bien au contraire, rebondiront sur cet encouragement.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'assurance de notre considération respectueuse.

Christophe Najdovski,
Président de l'European cyclists' Federation
Maire-adjoint de Paris, en charge des Transports, voirie, déplacements et espace public
Administrateur du Club des villes et territoires

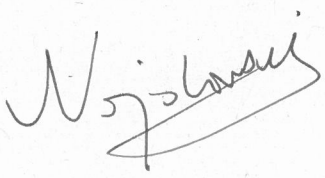

Pierre Serne
Président du Club des villes et territoires cyclables
Conseiller régional d'Ile-de-France

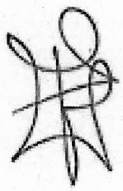

Et les membres du Conseil d'administration du Club des villes et territoires cyclables

Rodéric AARSSE, adjoint au maire de Malakoff
Jolanta AVRIL, conseillère municipale déléguée de Dieppe
Karim AYAD, conseiller municipal délégué de Ronchin
Philippe BERTHIER, conseiller municipal délégué de Neuilly-Plaisance
François BONNEAU, conseiller municipal d'Agen, secrétaire du Club des villes et territoires cyclables
Nicolas BONNEAU, vice-président d'Orléans Métropole
Guy CAMBIANICA, conseiller municipal délégué de Metz
Dominique CARRE, conseiller communautaire délégué de Plaine Commune (1)
Gérard CHAUSSET, adjoint au maire de Mérignac
Maria CHEDEVILLE-JEBLI, conseillère municipale de Chartres, secrétaire-adjointe du Club des villes et territoires cyclables

Joël CROTTÉ, conseiller régional de la Région Centre Val-de-Loire
Daniel DEIN, conseiller communautaire délégué de Rennes Métropole (1)
Frédérique DENIS, conseillère départementale de Seine-Saint-Denis
René DESILLE, vice-président de Grand Annecy Agglomération (1)
Hervé FLEURY, adjoint au maire de Versailles
René FRIEH, adjoint au maire de Colmar
Jacques GARREAU, vice-président de Nantes Métropole
Pierre GARZON, vice-président du Conseil départemental du Val-de-Marne (1)
Jean-Baptiste GERNET, conseiller eurométropolitain délégué de Strasbourg Eurométropole , vice-président du Club des villes et territoires cyclables
Michel GILLOT, adjoint au maire de Saint-Cyr-sur-Loire, président du groupe vélo de Tours Métropole Val de Loire, vice-président du Club des villes et territoires cyclables
Pierre HEMON, conseiller métropolitain du Grand Lyon Métropole
Jean-Michel HENRIC, conseiller municipal délégué de Perpignan
Catherine HERVIEU, vice-présidente de Dijon Métropole, vice-présidente du Club des villes et territoires cyclables
Florence LASSERRE-DAVID, députée, conseillère communautaire déléguée de la Communauté d'agglomération Pays Basque
Frédéric LECOMTE, adjoint au maire de Saint-Nazaire
Olivier LE LAMER, vice-président de Lorient agglomération, trésorier du Club des villes et territoires cyclables
Yann MONGABURU, vice-président de Grenoble Alpes Métropole (1)
Jean-Jacques PASTERNAK, adjoint au maire de Nogent-sur-Marne
Patrice PATTÉE, adjoint au maire de Sceaux
Gilles PEROLE, adjoint au maire de Mouans-Sartoux, vice-président du Club des villes et territoires cyclables
Catherine PILON, adjointe au maire de Montreuil (1)
Anthony POULIN, conseiller municipal délégué de Besançon
Stéphane PRAT, adjoint au maire d'Ivry-sur-Seine
Sylviane RAULT, adjointe à la maire de Rennes
Françoise ROSSIGNOL, vice-présidente de la Communauté urbaine d'Arras (1)
Yoann RISPAL, conseiller municipal délégué de Fontenay-sous-Bois, trésorier-adjoint du Club des villes et territoires cyclables.
André SCHOELL, conseiller municipal délégué de Saint-Aubin-de Médoc
Jean-Marc SOUBESTE, adjoint au maire de La Rochelle
Brigitte TERRAZA, vice-présidente de Bordeaux Métropole (1)
Christine THOMAS, conseillère municipale déléguée de Troyes (1)
Pascal TINAT, conseiller municipal délégué de Bourges
Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER, conseillère métropolitaine de Toulouse Métropole (1)

(1) Membres du Bureau du Club des villes et territoires cyclables